



Commune d'Ouzouer-des-Champs

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2026

Convocation des membres du Conseil	26 août 2026
En exercice	11
Présents	8
Pouvoir(s)	3
Votants	11

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUTRON Thierry, Maire.

Présents :

M. BOUTRON Thierry, M. JAENGER Gabriel, Mme BLANCHE Élodie, M. LEMIUS Christian, M. COLAS Bernard, Mme BARDOZ Aurore, Mme FONTAINE Chloé, M. LEMOSSE Alexis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GRAFFEUIL Murielle (pouvoir à M. JAENGER Gabriel), Mme MESQUITA ALVES SANTOS Patricia (pouvoir à Mme BLANCHE Élodie), M. BLANCHE Jérémy (a donné pouvoir à M. BOUTRON Thierry)

Mme BLANCHE Élodie a été désignée en qualité de secrétaire de séance

SOMMAIRE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation des membres de la CLECT
2. Convention de mise à disposition de l'agent communal
3. Questions diverses

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Le Conseil Municipal doit désigner des élus qui seront membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ DESIGNE :

- Membre titulaire de la CLECT : M. Thierry BOUTRON
- Membre suppléant de la CLECT : M. Christian LEMIUS

- Vote : à l'unanimité

2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la demande formulée par la commune de Varennes-Changy sollicitant la mise à disposition de M. Florian MORISSEAU, agent titulaire de la commune d'Ouzouer-des-Champs sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à raison de 4h heures hebdomadaires ;

Vu l'accord de l'agent concerné ;

Considérant que la commune de Varennes-Changy a fait part de son besoin afin de bénéficier des compétences de M. Florian MORISSEAU ;

Considérant que cette mise à disposition intervient dans l'intérêt des services et qu'elle est compatible avec les nécessités de fonctionnement de la commune d'Ouzouer-des-Champs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition de M. Florian MORISSEAU, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, auprès de la commune de Varennes-Changy à raison de 4 heures hebdomadaires ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition

- Vote : à l'unanimité

3) QUESTIONS DIVERSES

- *Comice agricole*

Le comice agricole qui s'est déroulé les 29 et 30 août à Lorris a été un véritable succès. La commune avait élaboré un char en commun avec les communes d'Oussoy-en-Gâtinais et de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux. Le char a notamment reçu beaucoup de compliments.

- *Fauchage au Lotissement de Plaisance*

Mme BLANCHE Élodie demande à Monsieur le Maire si un fauchage est prévu au Lotissement de Plaisance. Celui-ci indique que cela est prévu pour le mois d'octobre.

- *Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle*

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'un administré a demandé à la commune de refaire une demande d'état de catastrophe naturelle concernant le retrait gonflement d'argile (sécheresse). Un flyer sera prochainement distribué sur toute la commune afin de faire le recensement des habitations touchées par ce phénomène pour ensuite faire la demande auprès de la Préfecture. La commune avait déjà déposé des dossiers en 2020 et 2022 et n'avait pas été reconnue en état de catastrophe naturelle.

- *Santé*

L'association Santé pour tous•tes ensemble est une association qui a pour but de faciliter l'accès à la santé et à la prévention. Il est possible d'organiser des permanences en mairie afin d'aider les personnes qui n'ont pas de médecin ou qui cherchent des professionnels de santé.

- *Cimetière communal*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société CCE France qui a procédé à la reprise des concessions du cimetière a effectué un remblai de terre le jeudi 3 septembre 2026. Monsieur le Maire indique également qu'il faudrait choisir un emplacement pour mettre le mât et le drapeau dans le cimetière ainsi qu'une réflexion sur de futures plantations.

➤ *Installations des supports de vélos*

Les supports de vélos qui étaient stockés le long de la mairie devront être installés à l'abord de l'aire de jeu et à l'abribus.

➤ *Chats errants*

Des habitants ont signalé la présence de chats errants dans la commune et les nuisances qui en découlent. Le Conseil municipal prend acte de ces remarques et étudiera les solutions pouvant être mises en place pour limiter leur prolifération.

➤ *Octobre rose*

Dans le cadre d'Octobre Rose, la commune organisera une randonnée pédestre et une randonnée à vélo le dimanche 18 octobre. Une participation de 2 € par enfant et de 3 € par adulte sera demandée. L'intégralité des sommes collectées sera reversée à la Ligue contre le cancer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée.

La séance est levée à : 20h35

La secrétaire de séance
Élodie BLANCHE



Le Maire
Thierry BOUTRON

